

## ENTRÉE EN VIGUEUR

### RÈGLEMENT N° RCA21 210015

AVIS est, par la présente donné, que lors de sa séance ordinaire tenue le mardi 5 octobre 2021, le conseil de l'arrondissement de Verdun a adopté le règlement suivant :

***Règlement modifiant le Règlement sur la propreté, les nuisances et les parcs de l'arrondissement de Verdun (RCA21 210015)***

**QUE** ce règlement permette d'assujettir cinq parcs et espaces verts aux dispositions relatives aux heures prévues par la réglementation tout en prévoyant le maintien de la circulation active dans les voies cyclables.

**QUE** ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis, le tout, conformément à la loi.

**Note :** En raison de la pandémie de la COVID-19, les bureaux du secrétariat d'arrondissement sont présentement fermés. Il est toutefois possible de consulter ce règlement sur le site Internet de l'arrondissement ou en en faisant la demande par courriel à l'adresse suivante : [verdun-greffe@montreal.ca](mailto:verdun-greffe@montreal.ca)

Donné à Montréal, arrondissement de Verdun, le 12 octobre 2021.

Mario Gerbeau  
Secrétaire d'arrondissement